Si tous le restaurateurs jouaient le jeu, tout le monde s'en porterait mieux

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 31 octobre 2002

Monsieur, J'ai vu votre adresse Internet sur un site DNF. Je m'adresse à vous, car hier dans un l'un des restaurants d'une grande chaîne (Hyppopotamus dans le 77), j'ai été agressé pendant les 20 minutes d'attente au bar par des fumeurs. Aucun panneau, aucune remarque du personnel ne leur indiquait de s'abstenir ou d'aller ailleurs. Au contraire, des cendriers, et des allumettes souvenir leur tendaient les bras au bar.

Lorsque j'en ai fait la remarque au personnel, j'ai presque regretté de m'être exprimé, tant les réponses furent désolantes, et à la limite du poli (et dans la rue, comment faites-vous ???, vous n'avez qu'à aller ailleurs, car ici, c'est toujours enfumé...).

Je n'ai pas d'attitude agressive envers les fumeurs, je sais ce que c'est pour l'avoir été, j'en ai dans ma famille, etc. Mais je ne supporte plus les violations manifestes de la loi avec la complicité du personnel dans les lieux ou manifestement, accepter les fumeurs correspond à augmenter le chiffre d'affaire. Si tous le restaurateurs jouaient le jeu, tout le monde s'en porterait mieux.

Il y a quelques temps, dans un autre restaurant du 77, au milieu du repas, je me suis senti envahi de fumée. Le personnel m'a indiqué que cela aurait été à moi d'indiquer mon statut de non-fumeur en arrivant, puis m'a invité à changer de table (c'est un comble), je me suis retrouvé dans un coin, à côté de la porte des toilettes.... Avez-vous des conseils ou des documents à me conseiller pour gérer de telles situations, car l'exemple que je donne à mes enfants est déplorable, ils ne comprennent pas que, lorsque l'on a la loi pour soi il faut toujours courber l'échine.

D'avance merci.

Réponse :

La formulation de votre réflexion correspond parfaitement à l'esprit dans lequel DNF a pris en main le problème de la banalisation des infractions à la loi EVIN.

Lisez les conditions particulières pour vous familiariser avec d'application de la loi dans les restaurants

Inspirez-vous ensuite de la Méthode DNF pour faire appliquer la loi EVIN dans les restaurants.

N'hésitez pas à nous contacter à nouveau, nous avons besoin de voir sur le terrain des actions entreprises par des personnes, comme vous, motivées mais sans agressivité ni véhémence.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac